

des Parlements précédents la Chambre se réunissait à deux heures au lieu de trois. Néanmoins, l'expérience tend à démontrer que cette avance d'une heure était une cause d'ennuis et de confusion, et je crois que cela conviendrait beaucoup mieux aux députés de voir la Chambre se réunir les mercredis à la même heure que les autres jours de la semaine.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN : C'est là apporter un changement à un ancien règlement de la Chambre, mais pour essayer je ne vois rien qui s'oppose au changement proposé à l'heure actuelle.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES GRAINS.

L'hon. M. CRERAR: Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais demander à mon honorable ami le ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Robb) si la commission royale d'enquête sur les grains nommée par le gouvernement précédent et connue dans l'ouest du Canada sous le nom de commission Hyndman a fait un rapport au Gouvernement et si ce rapport sera mis à la disposition de la Chambre. Je voudrais aussi demander si le Gouvernement a une copie des témoignages recueillis et si on a l'intention de soumettre ces témoignages à la Chambre.

L'hon. J. A. ROBB (ministre du Commerce): Il y a dans le département une correspondance très volumineuse mais aucun rapport définitif. Les frais d'impression de ces témoignages seraient considérables. Je ne vois aucune objection à remettre ces documents à mon honorable ami s'il le désire et si la Chambre décide d'autoriser la dépense de l'impression, je ne vois pas d'empêchement à ce que cela se fasse.

Le très hon. M. MEIGHEN: Puis-je demander au ministre si c'est l'intention du Gouvernement que la commission continue son travail?

L'hon. M. ROBB: La commission du blé a discontinué apparemment son propre travail. Les éléments lui manquent.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vous dites la commission du blé?

L'hon. M. ROBB: La commission des grains.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. McMurray tendant au vote d'une adresse à Son Ex-

cellence le Gouverneur général en réponse au discours d'ouverture de la session.

L'hon. M. CRERAR: Les premières paroles que je prononcerai cet après-midi seront consacrées à vous féliciter de votre élévation à la position de "first commoner" de la Chambre. La charge d'Orateur dans la plus grande assemblée délibérante de la nation comporte une énorme responsabilité. Je crois que la Chambre a été heureuse dans son choix, monsieur l'Orateur, et je ne doute pas que les honorables députés ne vous aident à maintenir l'ordre et le décorum qui sont nécessaires à la conduite régulière des affaires publiques.

Il est juste aussi que je me joigne au chef de l'opposition (M. Meighen) et au premier ministre (M. Mackenzie King) dans les paroles qu'ils ont prononcées au sujet de la nomination de Son Excellence lord Byng comme Gouverneur général du Canada. Un grand nombre parmi nous se souviennent avec plaisir du dernier Gouverneur général, le duc de Devonshire. Je ne doute pas que le Gouverneur général actuel ne soit bientôt, de la part de tout le peuple canadien, l'objet de cette estime et de ce respect qu'il a su gagner si rapidement parmi les soldats canadiens quand il était leur chef au front.

Je désire également—et j'éprouve une satisfaction particulière à le faire—adresser un mot de bienvenue de la part de mes collègues du parti progressiste à la première dame qui est membre de cette assemblée. J'estime qu'il convient particulièrement, monsieur l'Orateur, que la première femme appelée à siéger à la Chambre des communes, étape remarquable dans la voie du progrès, appartienne au parti progressiste.

Nous avons donné récemment aux femmes du Canada le droit de vote. Je suis un adepte fervent de cette réforme, je crois que les femmes du Canada peuvent contribuer beaucoup à la vie publique du pays et je ne doute pas que notre nouveau membre ne prenne une part considérable aux travaux de la Chambre.

Je veux aussi adresser mes félicitations, non seulement parce que c'est l'habitude, mais parce que je crois qu'on peut sincèrement les offrir dans l'occasion actuelle, à l'honorable député qui a proposé (M. McMurray) et à celui qui a appuyé la motion que nous prenons en considération. Ce n'est pas une épreuve facile pour un nouveau député de prendre la parole pour la première fois dans cette Chambre. Je me souviens